

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 21 juillet 2014**

CP2014\_07\_30  
id. 968

*L'an deux mille quatorze le vingt et un juillet , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote :*

*M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. J-M. BAYLET, M. J. CAPAYROU, M. G. DESCAZEAX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRAL, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. R. MASSIP, M. J-P. QUEREILHAC, M. D. ROGER, M. J. ROSET*

*Absent(s) :*

*M. J. CAMBON*

**FONDS DÉPARTEMENTAL D'INTERVENTION TOURISTIQUE  
"PLAN DE SOUTIEN TOURISME AVENIR"  
MODERNISATION DE GÎTES PRIVÉS**

---

Par délibération en date du 22 décembre 1982, le Conseil Général a créé le Fonds d'Intervention Touristique.

Dans sa séance du Budget Primitif du 13 mars 2012, l'Assemblée Départementale a délibéré sur le nouveau plan départemental de soutien à l'économie touristique "Tourisme Avenir", qui repose sur 3 axes visant le développement de :

- . lignes d'offres et de produits touristiques sur les territoires par la mise en place d'équipements structurants (autour de l'eau, de l'itinérance, sites de visite) ;
- . la qualité de l'offre et de l'organisation : qualification des hébergements (hébergements touristiques, plus-produits) ;

. l'aménagement touristique du territoire (signalisation touristique, structuration des Offices de Tourisme).

Les nouvelles modalités d'octroi des aides à la modernisation des gîtes sont les suivantes :

- le meublé concerné doit être achevé et construit depuis plus de 10 ans,
- les travaux de modernisation doivent permettre d'accéder à un classement supérieur ou égal à 3 épis ou 3 clés,
- le propriétaire doit être adhérent à un label reconnu au plan national pendant au moins 5 ans.

Le taux de subvention départementale est fixé à :

30 % d'une dépense subventionnable plafonnée en fonction du classement du meublé après travaux :

- pour un passage à 4 épis ou 4 clés : 10 000 € HT
- pour un passage à 3 épis ou 3 clés : 7 500 € HT.

Le comité technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique "Plan de Soutien Tourisme Avenir" s'est réuni le 5 juin 2014 en vue d'examiner le dossier suivant.

### **Plan d'eau des Chênes à Montaigu-de-Quercy : travaux de modernisation du parc d'hébergements - TOU00852**

En charge depuis le mois de mai 2013, de la gérance de la base de loisirs de Montaigu-de-Quercy, Madame PIANZOLA souhaite développer l'attractivité touristique du site et apporter de nouveaux services afin de renforcer la fréquentation touristique tout au long de l'année. Un programme d'ensemble a donc été établi en lien avec la commune.

Dans un premier temps, il s'agit de moderniser le parc d'hébergements, de requalifier ces hébergements par la création de produits et services supplémentaires afin d'obtenir un classement 4 clés. Ce projet de modernisation porte sur :

- l'aménagement de terrasses en bois de 12 m<sup>2</sup> équipées de garde-corps en bois sur les 7 gîtes situés sur la partie inférieure du village de vacances,
- l'aménagement d'une laverie collective à l'entrée du village de gîtes : cela permettra de supprimer les lave-linges individuels installés actuellement dans chacun des gîtes afin de libérer un espace qui permettra d'aménager un rangement,
- l'implantation de végétaux, de voiles d'ombrage et de mobilier extérieur ainsi que l'installation d'un barbecue collectif, de tables de pique-nique et de bains de soleil dans la chênaie,

- la modification intérieure d'un gîte pouvant accueillir 4 personnes afin de le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite.

**Le coût** total de ce projet de modernisation s'élève à **14 039,57 € HT** :

- aménagement de terrasses en bois	2 559,57 €
- création d'une laverie collective	3 290,00 €
- valorisation des espaces extérieurs	2 690,00 €
- mise en accessibilité d'un gîte	5 500,00 €
	-----
<b>Total</b>	<b>14 039,57 €</b>

**Le plan de financement**

- Montant des fonds propres	11 039,57 €
- <b>Subvention du Conseil Général sollicitée</b>	<b>3 000,00 €</b>
	-----
<b>Total</b>	<b>14 039,57 €</b>

C'est donc une aide départementale d'un montant de **3 000 €** correspondant à 30 % de montant subventionnable plafonné 10 000 € HT pour un passage en 4 clés qui est sollicitée pour cette opération.

Après examen du dossier, le comité technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique "Tourisme Avenir" a émis un **avis favorable**. Le dynamisme des nouveaux gestionnaires constitue un atout pour la reprise de ce site.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision quant à l'octroi de la subvention départementale sollicitée.

Je vous précise que cette subvention sera éventuellement prélevée sur les crédits inscrits à cet effet sur l'article **20422** - sous-fonction **94** (FITG) du budget départemental.

- Autorisation de programme 2014	20 000 €
- Engagement à ce jour	8 250 €
- Engagement à la présente Commission	<b>3 000 €</b>
- Disponible sur l'exercice 2014	8 750 €

**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis du comité technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique "Plan de Soutien Tourisme Avenir" réuni le 5 juin 2014,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- une subvention départementale de 3 000 € pour la modernisation du parc d'hébergements au Plan d'eau des Chênes à Montaigu-de-Quercy ;
- Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 20422, sous-fonction 94 (FITG) du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET